



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 25 octobre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 0

Procuration : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

2017-040

L'an 2017, le 25 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Laronxe, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. COINSMANN Gérard, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LARDIN Francis, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ARNOULD Philippe donne pouvoir à M. MULLER Bernard, Mme FARRUDJA Annie donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé

Etai(ent) excusé(s) :

M. ACREMENT René était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, M. AUBERT Jean-Christophe était remplacé par M. COINSMANN Gérard, M. KURKIENCY Jonathan était remplacé par M. SERVANT Guy.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

Date de convocation
19/10/2017

MOBILITE TEPCV : Lancement procédure acquisition flotte de vélos et triporteurs

DATE D'AFFICHAGE
...././..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n°2016-046 par laquelle le PETR du Pays du Lunévillois, dans le cadre du contrat de ruralité, a déposé une demande de convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) intégrant des actions en faveur de l'électromobilité, l'achat de vélos y compris à assistance électrique.

Le Ministère de l'environnement a conventionné avec le PETR du Pays du Lunévillois sur ces actions dans le cadre de versement de subventions classiques en février 2017 pour un montant de 100 000,00 €, dont 20 000,00 € pour l'acquisition d'une flotte de vélos (y compris à assistance électrique).

En effet, en cohérence avec la mise en place d'une politique intégrée des mobilités à l'échelle du PETR et le développement d'un tourisme vert, cette action visera à favoriser le développement des modes de déplacement propres et doux en lien notamment avec l'aménagement des voies vertes réalisées par les EPCI et celui d'un réseau d'itinéraires cyclo-touristiques à l'échelle du Pays.



Il est ainsi prévu que le PETR en partenariat étroit avec la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois acquiert une flotte de vélos adultes et enfants (y compris sous la forme de modèles de triporteurs), dont une partie serait équipée d'une assistance électrique.

Le mode de gestion (procédure et lieux de location, entretien, entrepôt...) fera l'objet d'un travail fin avec les différents partenaires du territoire.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'acquisition de la flotte de vélos et triporteurs classiques ou à assistance électriques,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions dans le cadre de la convention TEPCV,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2017 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Laronxe
Le Président,

